



Marchés 2020

Les raisons du chèque de caution en 2020 !

Pourquoi cette décision !

Nous limitons nos marchés malgré les demandes de plus en plus importantes chaque année.

Notre souhait étant de donner du plaisir aux visiteurs du moment ainsi qu'un renouvellement d'exposant Chaque année.

Pour bien comprendre, en cas de désistement seul le chèque de caution sera rendu est nullement l'inscription.

Il est difficile de prévenir le jour même un exposant qu'une place se libère ? Sur l'ensemble des marchés 2019 une douzaine d'exposant absent (dernière minute) perte financière et autres.

Cela perturbe l'organisation dans ses choix (exposants)

Notre politique (Chèque détruit ne sera plus d'actualité) ceci seront encaissées (Inscriptions)

De ce fait nous devons mettre en place des conditions plus logiques qui impliquent chacun d'entre nous

Dans (ses) responsabilités.

Le Comité.

Le marché du Chambon-de-Bavas **30/35** emplacements

17 juillet 2020

Les Ollières-sur-Eyrieux **40/45** Places marché d'été

8 août 2020

Celui de Noël **50** maximum

12 décembre 2020

Pour les autres nous consulter ! <http://www.marcheartisanal07.fr> map.07360@gmail.com

Deux autres marchés en cours de validation prochainement sur notre site